

Avant de lire

1. Observez le titre de l'article et les photos. À votre avis, qu'est-ce que le télétravail ?



Le télétravail, c'est quoi ?

C'est travailler en dehors de son entreprise grâce aux nouvelles technologies et aux médias de communication.

Télétravailler... Oui, mais où ?



Chez soi, à la maison



Dans des espaces de *coworking* ou bureaux partagés



N'importe où

Les télétravailleurs, c'est qui ?

De plus en plus de personnes pratiquent le télétravail. Ce sont des travailleurs indépendants (architectes, journalistes, avocats...), mais aussi des salariés car, dans de nombreuses entreprises françaises, il est permis de travailler depuis son domicile un jour par semaine.

Quels sont les droits et les devoirs des télétravailleurs ?

- L'employé, comme l'employeur, peut accepter ou refuser une proposition de télétravail. S'ils acceptent, ils doivent préciser les conditions dans un contrat.
- La quantité de travail du salarié doit être la même que celle de ses collègues qui travaillent dans les bureaux. Elle doit être précisée dans le contrat : elle ne peut pas dépasser la durée maximale de travail prévue par la loi et doit respecter les temps de repos.
- Le salarié peut organiser son temps de travail, mais il doit communiquer ses horaires à son employeur. L'employeur doit respecter la vie privée du salarié et éviter son isolement : le salarié doit avoir la possibilité de rencontrer régulièrement ses collègues et ses employeurs.
- Dans certains cas, l'employeur est obligé de fournir, d'installer et d'entretenir le matériel informatique qu'utilise le salarié chez lui. Celui-ci doit en prendre soin et signaler tout problème.